

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 MARS 2010

Etaient présents : Mesdames et Messieurs MORIZET Pierre, BERNERON Marcel, PLANTUREUX André, MARANDON Evelyne, FAURE Josette, DEJOLLAT Daniel, BERNARD René, TISSIER Jacques, DENYS Serge, MOINEREAU Marie-Thérèse, ANDRE René, CHANTEGUET Jean-Paul, CHENON Gérald, PASQUER Alain, CIRET Didier, DUMAS Robert, JACQUET Alain, DENIS Christian, BLONDEAU Gérard, HOUSSIN Patrice, ROLLET Didier, LALOGÉ Eric, LIAUDOIS Michel, JULIEN Lucien, CHAMPIGNY Daniel, MERIOT Claude, CELADON Jean-Jacques, LHERONDEL Rose, HUBART Jean-Marc, PICCOLO Jean, LAMAMY Jean-Marie, VACHAUD Edith, VERVIALLE Laurent, BERNARD Thierry, CHEZEAUX Jean-Louis, CAUMON Roger, MATHE Monique, PLANTUREUX Guy, HERVO Dominique, MARCILLY Nicole, DAVAILLAUD Véronique, LEMAITRE Annick, BLANCHARD Gérard, GARNIER Marie-Paule.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 26 Janvier 2010.

VOTE DES COMPTES DE GESTION 2009

Les comptes de gestion 2009 sont votés à l'unanimité.

INTERVENTION DU PRESIDENT

1) Rappel de notre stratégie budgétaire

Notre collectivité a élaboré une stratégie budgétaire depuis de nombreuses années, stratégie que je tiens rappeler ici.

Cette stratégie budgétaire a consisté à doter l'EPCI, dès sa naissance, d'une fiscalité additionnelle avec les 4 taxes classiques, fiscalité de strict transfert puisque nous avons réduit les taux communaux des taux de l'EPCI.

Nous avons maintenu cette stratégie tout au long de ces quasi 11 années et ceci afin de ne pas pénaliser le contribuable.

Cette stratégie a impliqué, je le rappelle, de faire avec les seules recettes complémentaires générées par l'intercommunalité (DGF, DDR...) ; du coup, l'emprunt a été rendu nécessaire pour engager les opérations nouvelles qu'elles soient d'investissements (constructions de bâtiments pour les entreprises, pour les écoles, pour le développement touristique par exemple) ou de fonctionnement.(notamment les services tels que garderies , multi- accueils, équipe « verte »)...

En même temps, la CDC a supporté seule les dépenses d'investissements dans les écoles (ce qui n'était pas prévu au départ, l'EPCI prenant en charge et fiscalisant le fonctionnement) ainsi que les augmentations de cotisations aux divers organismes sans répercussion sur les communes ; elle a subi par contre, les diminutions fortes de participations de l'Etat (-200 000 € pour les emplois- jeunes ; -40 000 € pour le fonctionnement de l'équipe « verte », -40 000 € pour la TP, -100 000 e pour la DGF en 2003 ...)

Cette stratégie s'est inscrite dans un contexte d'évolutions nombreuses qui ont été évoquées lors de notre débat d'orientation budgétaire et qui concernent : le nombre de communes croissant, le transfert de la compétence déchets ménagers au SYMCTOM, e transfert des bâtiments donc des investissements sans recettes supplémentaires, la révision de nos statuts (mission locale, opérations Cœur de village etc) ...

C'est dans cette stratégie qu'il faut situer la décision d'augmenter la fiscalité intercommunale en 2008 afin de nous redonner des possibilités devenues très contraintes.

2) Rappel des orientations

J'ai fixé dès lors depuis 2 ans au moins plusieurs objectifs que j'ai rappelés lors du DOB et que je rappelle brièvement ici.

1er objectif : nous inscrire dans le territoire du PNR de la Brenne

A l'heure où le PNR a construit, adopté sa nouvelle Charte et élaboré le futur Contrat de pays, restons fidèles à la politique définie sur l'ensemble de grand territoire.

Je me réjouis que le projet de Charte ait été adopté à l'unanimité des communes et que toutes les communes concernées aient rejoint cette structure de solidarité, d'échanges et d'émergence des projets qu'est le PNR de la Brenne.

C'est un signe pour moi de son utilité.

Le PNR, c'est toutes les communes, tous ses habitants et tous ses acteurs économiques ou associatifs ; nous avons besoin de tout le monde, de l'agriculture, de l'artisanat, du commerce, des services publics, nous avons besoin de tourisme, nous avons besoin d'équipements ; nous avons besoin de préserver l'environnement et la qualité d'accueil de cette région.

Nous avons besoin de travailler tous ensemble et la Communauté de Communes qui peut être maître d'ouvrage d'un certain nombre d'opérations et d'équipements doit continuer à travailler avec les autres collectivités, avec le PNR et les autres C de C.

Nous avons donc su coopérer avec le PNR comme avec certaines communautés comme la communauté Cœur de Brenne pour ce qui concerne par exemple l'action culturelle.

De même, je rappellerai notre choix décisif de permettre la naissance du Symctom, structure souhaitée par nous depuis longtemps mais longtemps rejetée..

Enfin, je dirai que sans le Contrat de pays, aucun projet d'envergure n'aurait pu voir le jour sur notre territoire, qu'il s'agisse de la mise en place de services, d'équipements ou d'opérations à caractère économique.

La population municipale du territoire, celui de notre EPCI a vu sa population augmenter de plus de 400 habitants en 10 ans. Ces chiffres sont parus dans la NR mardi 12 janvier Je ne porte pas cette augmentation au crédit de l'EPCI ou du PNR ou des seules communes ; il est le résultat , je le crois sincèrement d'un effort conjugué , solidaire des uns avec les autres.

Nous connaissons aujourd'hui le montant de l'aide qu'apportera le prochain contrat de pays au territoire soit 5 180 000 €.

Nous essaierons de saisir cette possibilité forte dans le financement de nos opérations

2ème objectif : la prudence et action

Ne nous le cachons pas, le contexte économique actuel est difficile : le département de l'Indre a perdu 3200 emplois depuis le début de la crise actuelle et plus de 10 000 emplois actifs depuis 10 ans faisant passer le nombre d'actifs à moins de 100 000 aujourd'hui. Je suis de ceux qui pensent que l'Indre est gravement touché dans sa structure économique profonde : agriculture, artisanat, PME, TPE , services publics .. ; tous les secteurs sont concernés.

Par ailleurs, des incertitudes planent sérieusement sur le devenir du paysage des collectivités et sur les moyens financiers dont elles disposeront demain.

Cela ne peut que nous inciter à la prudence.

Cette prudence, nous l'avons toujours eu présente à l'esprit ; elle est devenue plus prégnante. Et j'ai indiqué déjà l'an passé nos priorités jusqu'en 2011-2012

Je les rappelle ici :

- Nous avons renforcé et devons renforcer notre politique d'économie notamment en maîtrisant les dépenses courantes et la masse salariale.
- Nous devons nous en tenir à un montant d'annuité d'emprunts supportable par la collectivité. Nous souhaitons reconstituer un excédent de fonctionnement.
- Nous devons continuer la mise en place de notre politique tarifaire.

Le but de toute notre politique, cependant, c'est l'action.

Notre EPCI a fait le choix de développer le territoire, d'essayer assurer un juste retour de l'impôt vers les habitants en matière d'équipement, de services, de développement local.

Je rappelle le chiffre de 12 à 13 millions d'euros d'investissements réalisés depuis 10 ans et financés à 57 % par des subventions. Ces 12 ou 13 millions ont été investis dans les écoles, l'économie, l'environnement, le développement touristique mais aussi dans les services à la population (l'animation , les loisirs, la culture,le sport...)

3ème objectif : nos compétences

Nous essayons d'avancer notre réflexion sur les nouvelles éventuelles compétences qu'il serait utile de prendre, non pour la seule ambition d'en exercer davantage mais pour tenter de faire ensemble plus que ce que nous faisons séparément.

Un travail a été commencé sachant que transfert signifie fiscalité et que les incertitudes pesant aujourd'hui sur le devenir de la fiscalité locale et l'annonce notamment de la fin de la taxe professionnelle ou d'une partie de celle-ci doivent nous inciter à la prudence.

La compétence voirie qui a paru un moment intéressante ne semble plus séduire la majorité d'entre nous ; par contre, nous avons lancé un chantier certes plus modeste mais intéressant : la compétence « lecture publique ».

Par ailleurs il me semble dans ce domaine des compétences qu'il est important de bien assumer celles que l'on a déjà prises ou ajoutées, notre CIF étant déjà élevé ; enfin, j'ai toujours dit que l'on devait préserver un équilibre entre fiscalité des communes et fiscalité de l'EPCI.

4ème objectif : la communication

Améliorer notre travail d'information en particulier entre les élus communautaires au sein des groupes de travail, de commissions... si la formule des groupes de travail est meilleure que celle des commissions, il faut bien veiller à ce que les groupes se réunissent dès que nécessaire et fassent par exemple des comptes rendus adressés à tous les élus communautaires. Nous devons progresser de ce point de vue. Que les conseillers communautaires que vous êtes n'hésitent pas à nous solliciter et sollicitent les vice-présidents. J'ai indiqué, s'agissant de ce volet de la communication, lors du DOB que :

- d'une part nous éditerions un numéro spécial 10 ans pour la rentrée de septembre à destination des habitants de notre territoire.

- d'autre part, je rencontrerai au cours des années 2010 et 2011 et à partir de ce bilan l'ensemble des conseils municipaux.

Nous réunirons ces prochaines semaines les secrétaires de mairie afin de faire le pont avec elles, comme nous le faisons régulièrement.

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2009

Intervention du Président

Le CA 2009

L'INVESTISSEMENT

Le programme de nos investissements étant pluri-annuel, la lecture des données sur les investissements s'en trouve compliquée.

Quelques constats simples :

- sur les dépenses :

Nous avons limité le volume du capital d'emprunts

Un certain nombre d'opérations lourdes telles que les aménagements Cœur de village de Lureuil ou ceux de La Pérouille ne sont pas encore activées puisque les dossiers n'ont été déposés qu'au cours de l'année 2009 ; ils ont reçu des avis favorables notamment de la Région l'été dernier : bien que figurant dans ce CA, elles seront donc en fait réinscrites dans le BP 2010 que nous vous soumettons.

Par contre, nos gros dossiers : la salle d'exposition de Mérygnay, le tennis couvert, le transfert de l'école de Nuret le Ferron, la cantine de Thenay par exemple ont été réalisés ainsi que les aménagements prévus sur la voie verte et certains dossiers économiques importants tels que la zone de Douadic.

-sur les recettes :

De la même manière que pour les dépenses, dans le bilan, vous retrouvez soit des recettes restant à réaliser, soit des recettes réalisées, soit des recettes réinscrites dans le futur BP voire abandonnées

Le constat global que l'on peut faire s'agissant des investissements est que notre taux de réalisation s'améliore puisque sur ce programme pluri-annuel est peu à peu mis en oeuvre.

LE FONCTIONNEMENT

Le CA s'élève, arrondi, à quelque **6 913 000 €**

➤ **les grandes masses des dépenses :**

Les charges à caractère général chap 011 : elles se sont élevées à **892 000 à €** environ soit près de **13 % du budget** de fonctionnement une réalité de dépenses inférieures à ce qui était inscrit au BP 2009 . Il faut préciser ici que le rattachement des charges et des produits désormais obligatoire donne désormais à nos CA une vérité stricte sur la gestion de l'année considérée..

Notons qu'il y a eu très peu de dépassements de crédits inscrits :

- les combustibles avec 84008,70 € mais il faut préciser ici que contrairement aux autres années, nous avons décidé de remplir toutes les cuves en fin d'année 2009 avant la clôture du budget carburant
- l'entretien et les réparations sur matériel roulant (problèmes sur la saxo, le tracteur) et l'entretien et réparations des bâtiments (une somme importante de petites réparations a dû être honorées)

Sur tous les autres chapitres, des efforts importants ont été faits avec parfois des réductions importantes.

Les charges de personnels : elles ont été contenues avec **2 193 791 €** soit **31,73% de notre budget** soit une charge qui diminue par rapport au budget global

Les autres charges de gestion courante: elles sont majeures puisqu'il s'agit notamment de nos participations

- au Symctom 1 556 221 € et les conventions de reversements aux communes 152 413 €
- aux divers RPI, PNR et autres regroupements (268 044 €),
- au SDIS (453 000 €),
- pour les Centres de loisirs,
- pour les multi- accueils (Thenay, Le Blanc),
- au fonctionnement de l'école Ste Thérèse (62674 €), etc.. soit un total de plus de **2 665 000 €** soit **38,55% de notre budget**

Les charges financières comprenant nos intérêts se sont élevées à 222 723 €

Au total, le CA fait apparaître, si on ne tient pas compte du report de l'excédent et du jeu d'écriture concernant le chapitre 67, un total de dépenses inférieur de plus de 310 000 € par rapport aux dépenses inscrites.

➤ **les grandes masses de recettes**

- Nous pouvons noter que le produit des services a été supérieur à nos prévisions de près de 15 000 € soit 460 238 €; celui des impôts et taxes de près de 17 000 € soit un total de **4 760 000 €** dont **3 123 444 €** proviennent des 4 taxes ; celui des dotations subventions attendus a été de **12 555 081€** soit inférieur aux prévisions de 25 000 €-

- Nous retrouvons le « jeu d'écriture » relative aux ventes de terrains, une somme de près de 70 000 € de travaux en régie

- Enfin, nous avons trois opérations économiques nouvelles qui apparaissent, les plus anciennes pouvant rester sous forme de budgets annexes (cela a été vu lors d'une rencontre avec M le Trésorier)

Quand on fait le bilan des recettes on s'aperçoit que le montant des recettes est supérieur de plus de 100 000 € aux recettes attendues. Cela s'ajoute aux plus de 300 000 € de dépenses en moins par rapport aux prévisions.

Quand on compare les résultats du CA recettes et dépenses, on voit donc que la situation dégagée est intéressante puisqu'on aboutit à un excédent de gestion de l'année de 2009 de 425 781 € et que ce résultat est davantage dû aux efforts de gestion qu'aux recettes complémentaires apportées.

Lorsque l'on fait la balance entre recettes et dépenses 2009, nous nous retrouvons donc et c'est là une vraie satisfaction que nous pouvons afficher, avec un excédent cumulé avec l'excédent des exercices précédents (281 861,56 €) de 707 643 € ce qui est meilleur que l'objectif que j'avais fixé après une année 2008 dont le CA 2007 avait été très difficile.

Je vous le dis d'emblée, cet excédent là je souhaite le voir maintenu pour une large part, à l'avenir, afin de faire face à nos dépenses dans des conditions satisfaisantes.

Ce résultat n'est pas le fruit du hasard ; outre l'effort fiscal fait par les contribuables, il signifie qu'un très gros travail a été effectué par l'équipe, par les élus notamment dans le secteur essentiel des écoles qui prend une part essentielle de nos recettes et de nos dépenses.

Je tiens à remercier Sylvie Milord et Guy Leroy qui ont effectué un contrôle permanent des comptes, comptes que nous avons suivis ensemble ; tous les chargés de mission ont parfaitement respecté la feuille de route donnée en début d'année 2009 lors des différentes réunions d'équipes.

Ces résultats globaux figurent dans le document de balance sur lequel vous trouvez la balance générale budgétaire et la balance des budgets d'actions économiques.

Les comptes administratifs 2009 sont votés à l'unanimité.

VOTE DES BUDGETS 2010

Intervention du Président

Compte tenu de tout ce que je viens d'indiquer, le budget 2010 devra être volontariste et prudent

Avec le bureau, je vous propose un budget 2010 de 7 584 773, 55 € y compris avec les actions économiques rattachées (soit 7 371 349 € sans ces actions).

Il vous est proposé un maintien des taux d'imposition soit :

-Taxe Habitation :	6,29 %
- Foncier Bâti :	9,73 %
- Foncier Non Bâti :	19,65 %

En ce qui concerne le taux de la compensation relais, il vous est proposé de garder le taux de celui de la Taxe Professionnelle à savoir 8,23 %

La Taxe Enlèvement Ordures Ménagères sera elle aussi maintenue à 13,00 % ; peut-être devons nous, l'an prochain poursuivre le lissage obligatoire de cette taxe à l'échelle de tout le territoire : nous en discuterons avec le SYMCTOM

LE FONCTIONNEMENT

- les dépenses

Dépenses à caractère général

En fonction des demandes qui nous ont été faites et de l'approche que nous avons maintenant de certaines dépenses, nous proposons d'inscrire **969 134 €**

Dépenses de personnel

- Pour suivre l'évolution des carrières, répondre aux obligations réglementaires, pour répondre aussi aux situations causées par des temps partiels qui peuvent revenir à des temps complets...nous proposons d'inscrire **2 400 000 €** mais nous poursuivrons notre politique de rigueur et de mutualisation de moyens. J'ajoute que l'assurance que nous avons prise permettra des rentrées supplémentaires.

- Je confirme le recrutement de 3 CAE passerelle et je propose aujourd'hui que l'on recrute 1 CAE « Bâtiment » pour compléter l'équipe d'intervention dans nos écoles; je confirme aussi le dispositif existant à savoir que, lors des absences, ne sont remplacés que les personnels en contact direct avec les enfants (garderies, cantines..) dont l'absence risque de mettre en cause leur sécurité et le respect des dispositions légales.

Autres charges de gestion courante

C'est le poste le plus important ; nous avons inscrit un peu plus de **2 700 000 €**

Le poste le plus important est le montant de l'appel de fonds du Symctom soit

1 630 000 € ; pour le reste, il s'agit d'échanges financiers entre l'EPCI et chaque commune (fonds de solidarité, mise à disposition, fonds de concours...) soit **220 000 €**

Je rappelle ici que l'EPCI prend en charge les cotisations dûes par les communes aux divers syndicats ou organismes tels que le PNR ou le SDIS dont la dépense prévisible augmente encore de 3% pour 2010 après avoir explosé au cours de ces dernières années (+32% en 7ans de 1999 à 2006 ; moins de 400 000 € en 2006) ; les augmentations sont prises entièrement en charge par la Communauté de communes.

Pour les autres postes, nous sommes sur un maintien des volumes de dépenses soit

- **985 275 €** pour les dépenses de gestion courante (subventions aux multi- accueils, aux divers RPI, Centre de loisirs...)

- **227 000 €** de charges financières

- **180 000 €** de dotations aux amortissements

- les recettes

Nous avons tendance à plutôt sous estimer les recettes

-**Les recettes des produits** devraient logiquement augmenter ; nous préférons la maintenir pour **452 000 €** dont 325 000 € de recettes de cantines et 117 000 de recettes de garderies et centres de loisirs

- **Les impôts** se situeront aux environs de **4 804 000 €** comprenant le produit de la TEOM qui finance intégralement la participation de notre EPCI au SYMCTOM sans prendre sur le budget général. Pour le produit des 4 taxes, nous sommes partis sur une hausse de 1% des bases.

- **Les dotations et subventions** : nous avons inscrit des recettes inférieures à nos chiffres 2009 soit **1 335 706 €** mais nous n'avons pas toutes les informations relatives à certaines d'entre elles.

Nous avons maintenu la DGF au même niveau même si les évolutions peuvent faire espérer un petit plus. Je précise ici que le montant de la DGF restera stable : en effet, notre CIF étant stabilisé, son augmentation n'est plus liée qu'à l'entrée éventuelle de nouvelles communes et ou à la bonne volonté des pouvoirs publics ; 800 000 € c'est le montant que nous avons déjà atteint à une époque, en 2003 où nous étions moins nombreux mais à l'époque l'Etat avait revu les modes de calcul de cette DGF, nous faisant perdre d'un coup plus de 100 000 €.

En clair, sans ce mauvais coup, nous serions à plus de 950 000 € !

S'agissant de cette partie fonctionnement je rappelle les projets qui nous tiennent à cœur :

- **renforcer les services à la population** : ainsi nous travaillons à la mise en place d'un multi- accueil sur Tournon qui, s'il réussit, sera une première puisqu'il associera une commune du département voisin, Tournon St Pierre ; Claude Mériot et les services y travaillent après que la CAF a eu donné son aval ; son enquête a révélé un vrai besoin ; de la même manière, nous poursuivons la réflexion avec la commune de Pouligny St Pierre pour mettre en place une antenne du multi- accueil du Blanc et lors du dernier conseil communautaire, nous avons donné notre feu vert à la commune de Lureuil pour évaluer les besoins de la population de cette commune pour compléter notre réflexion. Je souhaite enfin que la CAF nous présente prochainement l'étude qu'elle mène sur le territoire sud est du territoire intercommunal.

- **continuer notre politique de lissage tarifaire** (cantines, prestations de l'été notamment)

- **mettre en œuvre une politique de circuits courts** dans nos cantines (la réflexion avance fortement en ce domaine)

- **maintenir notre effort de solidarité** ; ainsi le FAS continuera -t-il à être afin de permettre aux communes de réaliser des projets qui leur tiennent à cœur.

LES INVESTISSEMENTS

- Comme indiqué lors du DOB et confirmé ici, le budget d'investissement doit être entièrement lié à notre capacité d'emprunts. Cet effort d'investissements est permis notamment grâce à une affectation de quelque **298 000 €** de l'excédent budgétaire dégagé.
- Par ailleurs, des opérations ne pourront voir le jour que si les subventions attendues sont obtenues
- Nous vous transmettons donc une liste de projets tels qu'ils sont déjà inscrits dans le programme pluri- annuel d'investissements et tels qu'ils nous ont été proposés par les services ou les communes sachant que tout ne sera pas réalisé cette année ; par ailleurs figurent les subventions attendues

Dans le secteur des écoles :

-Des investissements prévus dans le programme ont déjà été réalisés en 2009 à savoir l'école de Nuret, la cantine de Thenay...

-D'autres engagements devront être tenus comme la cantine de Vigoux dont le coût estimé des travaux a largement dépassé le coût prévisionnel ce qui justifie que l'on fasse une demande complémentaire de subvention DGE.

-Nous proposons de faire un programme de travaux divers dans les écoles (réfection d'huisseries, chaufferies..); nous mènerons une étude sur la future école maternelle de -Tournon St Martin qui sera le dernier gros investissements en matière scolaire.

-Nous inscrirons des crédits pour l'acquisition de mobiliers, de matériels informatiques etc....

Dans le secteur économique :

Des investissements ont permis l'an passé la création de 50 emplois dans l'entreprise Steno ZI des Daubourgs mais d'autres projets ont été menés aussi comme la reprise du restaurant d'Oulches, de Vigoux, l'installation d'une entreprise ZA de Rivarennnes.

Nous avons lancé aussi la clinique vétérinaire de Tournon dont le chantier avance correctement

De même pour l'atelier de la SAUR à Sacierges

Nous avons mené plusieurs dossiers lourds qui seront poursuivis en 2010 et si possible concrétisés, si la commission économique les jugent utiles et viables :

- l'extension de la ZI des Daubourgs, projet sur lequel nous travaillons avec M le Sous Préfet dans le cadre du nouveau Contrat de projet Etat région dont vous avons parlé ; cet espace pourrait accueillir à terme de nouvelles entreprises, la zone actuelle étant saturée et un nouvel éventuel Hôtel d'entreprises (ce dossier est lourd sur plan technique et administratif)

- la zone artisanale de Pouligny St pierre va connaître sa première implantation dans un environnement redynamisé avec l'implantation en cours des locaux d'Epis Centre.

- le dossier de Maison du pays et / ou du Fromage sur la commune de Pouligny St Pierre a été beaucoup discuté ; une nouvelle orientation de ce dossier difficile à monter est en cours avec la coopération de la commune ; nous avons adressé une sollicitation spécifique auprès de la Région et du Conseil général.

- nous travaillons sur la création d'ici 1 ou 2 ans d'un nouveau projet important de création d'emplois dans l'Hôtel d'entreprise du Blanc dont un module s'est libéré

- enfin, un porteur de projet nous propose la création d'un Hôtel de 20 chambres sur la commune de Fontgombault, projet qui n'en est qu'à ses balbutiements.

Toujours dans le domaine économique, nous avons à régler le problème de la cessation d'activités du commerce de proximité de Concrémiers, avec l'espoir de retrouver un repreneur

L'ensemble du travail mené par la collectivité dans le domaine économique nous amène à reconsidérer les conditions dans lesquels les dossiers seront gérés à l'avenir avec une implication plus forte ou de la commune (dans le cadre des fonds de concours pour les projets de commerces de proximité) ou du porteur de projet (avec une incitation à l'acquisition à l'issue du bail d'occupation précaire) : ceci fait l'objet des propositions de délibérations à prendre, inscrites à l'ordre du jour de notre séance

Dans le secteur de l'animation, du tourisme :

- Nous proposons d'achever les travaux de la salle d'exposition de Mérigny, la construction d'un ensemble sanitaires pour le champ de foire de Rosnay, la réalisation du Parcours Eau de St Aigny.

- Par ailleurs, nous proposons d'autres actions éventuelles comme l'acquisition d'une maisonnette de la voie verte, l'aménagement du préau de la gare d'Ingrandes ou l'aménagement de l'étage du multi-accueil de Thenay mais leur réalisation effective sera liée à l'obtention de subventions et à la prise en charge pour partie en régie

Les opérations Cœur de village

Vous en avez le détail. Elles concernent soit les opérations d'aménagements publics pour lesquels la C de C ne servira que de « boîte à lettres », soit les acquisitions puis rénovations puis locations de logements pour lesquelles la maîtrise d'ouvrage de notre collectivité sera totale. Nous savons que grâce à l'organisation intercommunale, l'existence de logements à réhabiliter dans une commune peut conduire à des aménagements d'espaces publics dans une autre. C'est un atout ; en même temps, il nous faut garder le sens de la cohérence.

Seront concernés pour les mois qui viennent : La Pérouille, Thenay, Rivarennas, Lureuil

VOTE DES TAUX 2010

Le Conseil Communautaire décide de ne pas augmenter le taux des taxes qui restent fixés à
Taxe d'Habitation : 6,29 %, Foncier Bâti : 9,73 %, Foncier Non Bâti : 19,65 %, Compensation relais : 8,23 %
et TEOM : 13 %.

LES ANNEXES DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve les annexes suivantes :

- l'état des opérations d'ordre de section à section

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Imputation	Montant	Libellé
675	1 524,49	Vente B 110
675	3 003,16	Vente du bain-marie
675	2 076,00	Vente terrain voie verte à Mr et Mme GUIGNARD
675	7 235,65	Vente terrain ZI Daubourgs à SCI Nadant
675	749 465,65	Vente SARL Maubois Père et Fils
Sous-Total 67	763 304,95	
6811	174 996,19	Amortissements
Sous-Total 68	174 996,19	
TOTAL	938 301,14	

RECETTES D'INVSTISSEMENT		
Imputation	Montant	Libellé
2111	7 235,65	Vente terrain ZI Daubourgs à SCI Nadant
2111	749 465,65	Vente SARL Maubois Père et Fils
2118	2 076,00	Vente terrain voie verte à Mr et Mme GUIGNARD
21728	3 003,16	Vente du bain-marie
2182	1 524,49	Vente B 110
Sous-Total 21	763 304,95	
28	174 996,19	Amortissements
Sous-Total 28	174 996,19	
TOTAL	938 301,14	

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Imputation	Montant	Libellé
722	69 967,98	Travaux en régie
776	324,49	Moins value B 110
776	1 803,16	Moins value bain-marie
776	2 107,81	Moins value terrain Daubourgs SCI NADANT
776	231 882,60	Moins value terrain MAUBOIS
TOTAL	306 086,04	

DEPENSES D'INVESTISEMENT		
Imputation	Montant	Libellé
2312	27 882,54	Travaux en régie
2317	42 085,44	Travaux en régie
192	324,49	Moins value B 110
192	1 803,16	Moins value bain-marie
192	2 107,81	Moins value terrain Daubourgs SCI NADANT
192	231 882,60	Moins value terrain MAUBOIS
TOTAL	306 086,04	

Les acquisitions 2009

Terrains

NATURE	NOTAIRE	LOCALISATION	IDENTITE DU VENDEUR	CONDITIONS ACQUISITION
Terrain Clinique Vétérinaire	Maître Christohe GROSDENIER	TOURNON SAINT MARTIN	PREVOST-GONTIER Sylviane	Onéreux
Terrain Sténo	Acte administratif	LE BLANC	VILLE DU BLANC	Onéreux
Terrain	Maître Marielle SAUSSIER	LE BLANC	PETRAULT	Onéreux

Les autres acquisitions

Matériel transports	
Environnement	809,93
Sous-Total 2182	809,93
Matériel informatique	
Service Administratif	1 026,65
Ecoles	9 528,81
Sous-Total 2183	10 555,46
Mobilier	
Ecoles	7 602,66
Sous-Total 2184	7 602,66
Matériel	
Ecoles	23 861,92
Animation	668,00
Environnement	1 925,29
Tourisme	74 592,71
Sous-Total 2188	101 047,92
TOTAL ACQUISITIONS	120 015,97

Les Cessions 2009

NATURE	SUPERFICIE OU DESIGNATION	LOCALISATION	ACQUEREUR
Véhicule	B 110		CREA BRENNE MERIGNY
Matériel	Bain Marie		Restaurant Le Gambetta Le Blanc
Terrain	Voie verte	Thenay	Mr et Mme GUIGNARD Martial
Terrain	ZI Daubourgs	Le Blanc	SCI Nadant
Terrain	ZA Douadic	Douadic	SARL MAUBOIS PERE ET FILS

Les services rattachés au budget principal assujettis à la TVA

	Numéro opération comptable
Clinique Vétérinaire de Tournon Saint Martin	500
IDEE à Rivarennnes	501
STENO au Blanc	502

La méthode utilisée pour les amortissements

Type de biens	Durée d'amortissement	Date de délibération
Mobilier	10	04 octobre 1999
Matériel de bureau électrique ou électronique	5	
Matériel informatique	2	
Equipements de cuisines	10	
Agencement et aménagement de bâtiments, installations électriques et téléphoniques	15	
Barques	8	05 juin 2000
Voitures	10	
Camions et véhicules industriels	8	
Remorque	8	
Matériels classiques	10	
Mobilier	15	

LES MARCHES PUBLICS

LIBELLE	MODE DE PASSATION
Cantine de Vigoux	Procédure adaptée

LES ANNEXES DU BUDGET 2010

Le Conseil Communautaire approuve les annexes du budget 2010 pour les services rattachés au budget principal assujettis à la TVA (même état que le CA), la méthode utilisée pour les amortissements (même état que pour le CA) et l'état du personnel au 1^{er} janvier 2010 ci-après

GRADE OU EMPLOI	SECTEUR	CATEGORIE	POSTES CREEES	DONT TEMPS NON COMPLET	TITULAIRES POURVUS	NON TITULAIRES POURVUS
Adjoint administratif 2eme classe	administratif	C	6		5	
Adjoint administratif 1ere classe	administratif	B	1		1	
Rédacteur 1 à temps complet	administratif	B	1		1	
Attaché 1 poste à temps complet	administratif	A	1		1	
FILIERE ADMINISTRATIVE			9	0	8	0
Adjoint animation 2eme classe	animation	C	2		2	
Adjoint animation 2eme classe	animation	C	1	1	1	
Animateur territorial	animation	B	1		1	
Animateur Centre loisirs	animation	C	28			28
Animateur sportif culturel cipat	animation	C	2			2
Animateur culturel CEL 3 à temps complet	animation	C	3			3
CAE Passerelle	animation	C	1			1
FILIERE ANIMATION			38	1	4	34
ATSEM	médico social	C	12	2	12	
FILIERE MEDICO SOCIALE			12	2	12	0
Ingénieur 1 poste à 28h	technique	A	1	1	1	
Adjoint technique 2eme classe	technique	C	70	57	70	
Adjoint technique 1ère classe à temps complet	technique	C	3		3	
Agent maîtrise	technique	C	2		2	
Adjoint technique principal 2eme classe	technique	C	1		1	
Adjoint technique principal 1ere classe	technique	C	1		1	
Contractuels	technique	C	10	10		10
CAE dont 1 poste à 20h et 1 poste à 24h	technique	C	2	2		2
CAE Passerelle	technique	2	2			2
Contrat d'avenir 1 à 26h	technique	C	1	1		1
Apprenti 1 à temps complet	technique	C	1			1
FILIERE TECHNIQUE			94	71	78	16
TOTAL GENERAL			153	74	102	50

QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil Communautaire autorise le Président à émettre un titre de recettes de 979,47 € à Familles Rurales de Thenay pour le chauffage du multi-accueil, accepte d'augmenter le temps de travail du CAE passerelle animation et de recruter un CAE passerelle bâtiment pour permettre d'effectuer des travaux en régie.

Actions Economiques

1) Modification des projets multiservices :

Le Conseil Communautaire approuve la décision prise le 25 février 2010 par la commission développement économique d'un nouveau règlement concernant les opérations de multiservices. Cette proposition consiste essentiellement en deux points :

- en cas de non paiement du loyer ou en cas de fermeture de l'établissement et suite à un délai fixé à 6 mois, la commune s'engage à se substituer au chef d'entreprise pour le règlement du loyer.
- en cas de fermeture de l'établissement et suite à un délai fixé à 6 mois, la commune peut, si elle souhaite modifier la destination du local, acquérir l'immobilier que la communauté de Communes s'engage à lui rétrocéder.

Cette modification sera appliquée autant sur les futures opérations de multiservices que sur les multiservices existants.

2) Modification des principes d'attribution des nouvelles constructions ou reprises d'immobilier à caractère économique :

Le Conseil communautaire décide d'adopter un nouveau règlement concernant le mode de rétrocession des opérations immobilières d'entreprise. Auparavant, la C.D.C rétrocédait le bâti sous forme d'un crédit-bail immobilier. Désormais, il sera privilégié un mode de rétrocession à savoir la vente sous 23 mois maximum après la fin des travaux de construction. Les 23 mois correspondent à la durée d'un bail d'occupation précaire.

Le crédit bail reste encore possible mais il sera appliqué à titre exceptionnel sur les opérations immobilières.